

042-284210242-20211214-21-09-067-DE

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 20/12/2021 Affichage: 20/12/2021



## BUREAU DU CONSEIL D'ADMINISTRATION

# - RÉUNION DU 14 DECEMBRE 2021 -

**DÉCISION N° 21 - 09 - 067** 

Le bureau du conseil d'administration du Service départemental d'incendie et de secours de la Loire, convoqué le 1er octobre 2021, s'est réuni le mardi 14 décembre 2021 à partir de 15 heures au SDIS, sis 8 rue du Chanoine Ploton à Saint-Etienne.

### Présents:

- Marianne DARFEUILLE (Présidente)
- Georges ZIEGLER (Vice-président)
- Luc FRANCOIS (Vice-président)
- Pierre DEVEDEUX (Vice-président)

#### Excusée:

Nicole PEYCELON (membre du bureau)

Décision 7 : L'attribution du marché relatif à la fourniture, la maintenance et la vérification d'extincteurs pour le SDIS de la Loire.

Les prestations de ce marché portent sur l'ensemble des extincteurs composant le parc du SDIS de la Loire qui sont répartis sur l'ensemble des casernes du département, au centre départemental d'incendie et de secours et dans les véhicules du SDIS.

La consultation donnera lieu à un accord-cadre à bons de commande avec un minimum annuel de 15 000 € HT et un maximum annuel de 50 000 € HT, en application de l'article R2162-2 alinéa 2 du Code de la commande publique.







www.sdis42.fr

Conformément au règlement de consultation, le marché sera attribué au regard des critères suivants:

### Critère 1 : Prix des prestations (pondération : 60%) : Ce critère sera apprécié au regard :

- du coût de la vérification règlementaire des extincteurs (25%)
- du coût des recharges (10%)
- du coût des extincteurs (10%)
- du coût des pièces figurant au DQE relatif à la maintenance corrective (5%)
- du coût de la main d'œuvre relatif à la maintenance corrective (5%)
- taux de remise consenti sur prix publics pour la commande de matériels sur catalogue (5%)

## Critère 2 : Qualité (pondération : 40%) : Ce critère sera apprécié au regard de :

- La qualité des procédés de contrôle (20%)
- La facilité d'exploitation des rapports de vérification (10%)
- L'ergonomie du site internet (10%)

La commission d'appel d'offres a examiné ce dossier lors de sa réunion du 14 décembre 2021 et ce, à l'aide d'un rapport d'analyse des offres fourni par les services techniques.

### Vu le rapport présenté par la Présidente, Le bureau prend la décision suivante :

#### Article 1:

Le bureau confirme le choix de la commission d'appel d'offres réunie le 14 décembre 2021 attribuant le marché relatif à la fourniture, la maintenance et la vérification d'extincteurs pour le SDIS de la Loire à l'entreprise **DESAUTEL**, sise 1 Allée Mathieu MURGUE – ZA Plateau des Forges – 42 100 SAINT-ETIENNE.

#### Article 2:

La Présidente est autorisée à signer toutes les pièces du marché.

#### Décision adoptée à l'unanimité.

La Présidente du Conseil d'administration du service départemental d'incendie et de secours de la Loire

Marfeire

Marianne DARFEUILLE